

Communiqué de Presse 10 mai 2023

Le plein emploi et la compétitivité française mis à mal face au "reste à charge" élevé pour les actifs titulaires du CPF

Suite aux déclarations du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ce mardi 9 mai, annonçant l'introduction d'un "reste à charge" très élevé de 30% pour les titulaires du CPF (Compte Personnel de Formation), la fédération Les Acteurs de la Compétence exprime sa profonde inquiétude quant à l'impact sur la compétitivité de notre économie et pour le plein emploi.

Christopher Sullivan, Président des Acteurs de la Compétence, déclare : « *Le CPF est un moyen de lutter contre le chômage et de donner aux actifs les compétences nécessaires à l'évolution des métiers. Exiger une contribution financière de 30% sur leur droit à la formation professionnelle, notamment pour les catégories sociaux-professionnelles les plus fragilisées, est un non-sens qui met en danger la compétitivité de notre économie et l'accompagnement des trajectoires professionnelles.* ».

Rappelons que le CPF est un droit acquis, renforcé par la loi pour la Liberté de choisir son Avenir Professionnel de 2018, et qui démocratise l'accès à la formation professionnelle, par un système efficace d'accès à la compétence professionnelle, accessible à tous les salariés, centré sur les besoins des individus. Ce succès doit être préservé face aux défis de maintien de l'emploi, de tension sur la main-d'œuvre et de reconversion professionnelle. Rappelons aussi que plus de 80% des personnes ayant mobilisé leur CPF en 2021 sont employés ou ouvriers.

L'annonce du Ministre de l'Économie intervient alors que la Commission européenne lançait, ce même jour, l'Année européenne des compétences. Imposer un "reste à charge" de 30% est un signal inquiétant et revient à compromettre une égalité d'accès à un droit individuel devenu essentiel pour les actifs dans leurs parcours professionnels.

La fédération rappelle qu'il est nécessaire de favoriser des mécanismes d'abondements prévus par la loi de 2018, tels que le co-investissement employeur/salarié et les abondements des Régions, collectivités territoriales et autres acteurs.

Les Acteurs de la Compétence espèrent que le Gouvernement préservera l'égalité d'accès à la formation professionnelle des actifs, et mettra en œuvre une démarche de concertation avec les partenaires sociaux.

Contact Presse : Naïs Laurandel nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr

Les Acteurs de la Compétence est la première organisation professionnelle qui fédère et représente plus de 1350 entreprises de formation et du développement des compétences. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence placent au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3 milliards d'euros par an), la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.